



59 bd Saint Henri
83200 Toulon
06 07 08 67 08

REGLEMENT PARTICULIER ENDURO SPRINT GRAND LARA Des 17 et 18 août 2024

Article 1

Le Moto Club de Toulon organise le 17 et 18 août 2024 un Enduro Sprint et enduro Family au Domaine du Grand Lara (près de Gap 05) ouvert aux licenciés F.F.M. 2024, manifestation de type Enduro Sprint à destination des motos cycles.

Article 2

Déroulement

Samedi 17 août 2024 :

de 14h à 18h, vérification administrative et technique et reconnaissance autorisée uniquement à pied (non obligatoire), retrait des transpondeurs.

De 18h30 à 21h30 spéciale en parallèle par 2 pilotes type prologue championnat du monde d'enduro (des déviations seront prévues), les motos catégorie 2 et 3 partiront en premier sur une partie réduite de la spéciale du lendemain.

Dimanche 18 août 2024 à partir de 9h, départ par numéro, remise des prix à 17h. Les pilotes devront impérativement se présenter au départ à l'heure prévue (l'information sera donnée sur un tableau d'affichage et ou par voie électronique).

Article 3

Engagement à partir de 15 ans

L'engagement est fixé à 70 euros. La date limite d'engagement est fixée au lundi 14 août 2023. Le nombre maximum de concurrents est de 220. L'épreuve est organisée conformément au code sportif, les concurrents s'engagent à respecter le règlement. Sont admis à participer les pilotes possédant une licence FFM compétition 2024 et devront être titulaire d'un permis de conduire ou d'un CASM. Les Numéros de course seront attribués au choix de l'organisateur, les plaques de course seront fournies aux vérifications.

Article 4

Catégorie

1. MOTO ENDURO défini par la carte grise et la présence d'un pneu enduro FIM à la roue arrière, éclairage avant et arrière obligatoire.
Elite E1, E2, E3 liste définie impérativement par la LMRP et la FFM .
Féminine.
E1, E2, E3, vétéran liste sur licence Nationale et licence à la journée norme bruit et sécurité correspondant aux règlements enduro, si différent remplacement en catégorie 2.
2. MOTO CROSS pneu libre
MX1, MX2, vétéran
Féminine

Norme de bruit et sécurité correspondant aux règlements Moto Cross

3. Motos anciennes

Moins de 126cm³

De 126 cm³ à 250cm³ et plus

4. Enduro Family - 2 pilotes catégorie (1, 2 ou 3) ayant un lien de parenté entre eux (exemple : père et fils, frère et sœur, etc.) le classement se fera au total des résultats des 2 pilotes.

Nota bene : si une catégorie ne compte pas 3 participants, les pilotes (1 ou 2) seront rattachés à la catégorie la plus proche (décision de l'organisateur).

Article 5

Le parcours d'environ 22 kms comportera 2 spéciales banderolées différentes à parcourir 3 fois chacune dans le temps de course de 6 heures maximum dans l'ordre 1 et ensuite 2.

Un carton de pointage sera donné à chaque pilote au départ, ou sera pointé l'heure de départ (et 1 CP par tour).

L'arrivée pourra être anticipée à la volonté du pilote sans pénalité (il n'y aura pas de parc fermé d'arrivée et s'il y a dépassement du temps de course, les pénalités du règlement enduro seront appliquées.)

Le classement s'établit par le total des 6 temps des spéciales 1 le samedi et 5 le dimanche (donc cumulés) et éventuellement des pénalités de retard d'arrivée.

Les élites effectueront la SP6 en dernier après une neutralisation de 15 mn. La perte du carton est éliminatoire.

Article 6

Il sera établi sur le domaine défini par des banderoles un paddock, tout déplacement à l'intérieur se fera à vitesse réduite, tout concurrent qui ne respectera pas la discipline du parc entraînera sa mise hors course avec sanction.

Un extincteur et tapis de sol sont obligatoires, l'emplacement est défini par l'organisateur qui ne pourra être tenu responsable en cas de vol, détérioration ou autre préjudice dans l'enceinte ou sur le circuit.

Des prés grilles seront placées à l'entrée des spéciales.

Article 7

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu pour quelque raison que ce soit, l'organisateur ne pourrait être tenu responsable et de ce fait les concurrents ne pourraient réclamer une indemnité.